

République Française
Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2019 – DAJ-13

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 JUIIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 14 du mois de juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Luc **MELISSE** - M. Victor Georges **BELIA** - M. Georges **BERGINA** – M. Tony **MOUSSE** – M. Jean-Yves **RAMASSAMY** – M. Fred **SEGUIS** - M. Alain **MANIOC** – Mme Ghislaine **OPET** – M. Solaire **COCO** - M. Philippe **SARABUS** – M. Arthur **MARICEL** – M. Jean-Claude **MAËS** – M. Patrick **CORNELIE** – M. Daniel **DULAC** - Mme Jocelyne **BOURGUIGNON** – M. Patrick **BOULOGNE** - M. Albert **ELATRE** – M. Max **GELI** – M. Charly **EDWIGE** – M. Yves **VERGE DEPRE** – M. Francis **BAPTISTE** – M. Anatole **BELLON** - M. Bernard **HIRA** – M. Emmanuel **DUVAL** - M. Sony **DAMAS** – M. Louly **BONBON** - Mme Mariette **JEAN-LOUIS** – M. Roland **PLANTIER** – M. André **GALAYA**

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES :

Mme Maguy **CELIGNY** – M. Edouard **DELTA** - M. Fred **BABEL** – M. Blocus **CELESTIN** - Mme Marie-Luce **PENCHARD** - M. Frantz **DARLIS** – M. Thierry **ABELLI** – M. Kevin **ABSALON** – M. Jean-Claude **PIOCHE** - M. David **LANDRY** - M. Luc **ADEMAR** – M. Claude **EDOUARD** – M. Félix **EMMANUEL** – M. Rosan **LABIRIN** - M. Jocelyn **SAPOTILLE** – M. Jocelyn **GUSTARIMAC** – M. Ketty **LABUTHIE** - M. Jean **ANZALA** – M. Philippe **DEZAC** - M. Moïse **ATAM KASSIGADOU** – M. Laurent **CHERALDINI** – Mme Sandra **SAMUEL-LEFFET** - M. Christian **JEAN-CHARLES** – M. Alain **SEREMES** – **DAMAL** - M. Jean-Luc **BERNARD** – M. Daniel **ZIDEE** - M. Jean-Pierre **LAVAURY BOSC** - M. Aurélien **ABAILLE** – M. Jean-Claude **PANGA** – M. Florise **CASSIN GERMAIN** - Mme Dany **MARCIN** – M. Jocelyn **JULIA** - M. Aramis **ARBEAU** – M. Harry **HATCHI**.

Secrétaire de séance : M. Patrick **CORNELIE**

APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N°3 PORTANT SUR LE LOT 5 DE L'ACCORD-CADRE « REALISATION D'ETUDES D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT ET DE SUIVI DES TRAVAUX LIES A L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA GUADELOUPE » REF : SY2017A0002-5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération DEL-2014-RH-SJ-40 en date du 12 Décembre 2014 donnant délégation permanente de pouvoir du Comité Syndical au Président relative à la conclusion de marchés publics,

Vu le lot 5 - SELBT : Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse-Terre - de l'accord cadre intitulé « Réalisation d'études d'extension, de renforcement et de suivi des travaux liés à l'enfouissement de réseau électrique sur l'ensemble des communes de la Guadeloupe référencé SY2017A0002-5 attribué le 22 Mars 2017,

Vu le courrier de demande en date du 05 Février 2019 adressé au Sy.MEG par le Mandataire du groupement EGIS VILLE ET TRANSPORT / CARAÏBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE et signé par les deux cotraitants,

Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres (instance d'attribution de l'accord-cadre) le 24 Mai 2019,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour,

Par 0 abstentions

Par 0 voix contre

DECIDE

Article 1- D'agrèer la demande du groupement EGIS VILLE ET TRANSPORT (EGIS)/CARAÏBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE (CTI) à savoir la modification de la répartition du volume des commandes entre les deux cotraitants de la manière suivante :

Intitulé du lot	Nature de la prestation	Montant initial de la prestation en pourcentage	Montant modifié de la prestation en pourcentage
EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire du groupement)	Suivi de chantier	50 %	5%
CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE : CTI (Cotraitant du groupement)	Suivi de chantier	50 %	95%

Article 2 - D'accepter en termes d'organisation :

- 1) Que les bons de commandes soient transmis par le Sy.MEG simultanément aux deux membres du groupement (EGIS/CTI),
- 2) Que CTI renvoie les bons de commandes datés et signés au Sy.MEG en informant EGIS,
- 3) Que CTI établisse et dépose les factures en informant EGIS,
- 4) Que les paiements soient effectués sur le compte bancaire de CTI dont les coordonnées bancaires ont été fournies avec l'acte d'engagement.

Article 3 - D'autoriser le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mercredi 19 juin 2019
Président
ELATRE Albert





SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)
Direction des Affaires Juridiques

ACCORDS-CADRES

EXE10

ACTE MODIFICATIF N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG)

Impasse Guy CORNELY
ZAC de Houelbourg
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 05 90 81 38 22 – Fax : 05 90 80 76 67
Courriel : administration@symeg.net

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement

EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire du groupement)

Siège social

Immeuble « Le Carat » - 170 avenue Thiers
69455 LYON Cedex 06
Tél. 04 37 72 40 50 – Fax 04 37 72 27 10
SIRET : 493 334 429 00591

Agence Antilles – Guyane

6 rue des Arts et Métiers - 97200 Fort de France
Tél : 05 96 64 74 39 – Fax : 05 96 64 99 61
Courriel : maxime.huard@egis.fr

Guadeloupe

Parc d'activités de Jabrun
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 05 90 25 09 38
Courriel : dimitri.mallet@egis.fr

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (suite)

CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE (Co-traitant du groupement)

Acajou - Lotissement Olivier

97232 Le Lamentin

Mail : contacts-972@cti-caraibes.fr

Tél : 05 96 39 84 39 – Fax : 05 96 39 78 47

SIRET : 795 127 984 00016

Agence Guadeloupe

Immeuble Plein Sud – Moudong Sud

97 122 BAIE MAHAULT

Téléphone : 05 90 26 99 94 – Fax : 05 90 38 04 62

C - Objet de l'accord-cadre.

■ **Objet de l'accord-cadre :**

Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de prestations intellectuelles alloti

REALISATION D'ETUDES D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT ET SUIVI DES TRAVAUX LIES A L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA GUADELOUPE

- ***Lot 05 : SELBT - Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre : BAIE MAHAULT / LAMENTIN / SAINTE ROSE / DESHAIES / POINTE NOIRE / BOUILLANTE / VIEUX HABITANTS / BAILLIF / BASSE TERRE / SAINT CLAUDE / GOURBEYRE / VIEUX FORT / TROIS RIVIERES / CAPESTERRE BELLE EAU / GOYAVE / PETIT BOURG / TERRE DE HAUT / TERRE DE BAS***

■ **Date de la notification de l'accord-cadre : 31 Mars 2017**

■ **Durée d'exécution de l'accord-cadre : 12 mois (reconductible 3 fois)**

■ **Montant initial de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 8,5**
- **Montant minimum annuel du lot : 100 000 € HT**
- **Montant maximum annuel du lot : 700 000 € HT**

■ **Pourcentage attribué au titulaire : 50%**

- **Montant minimum annuel : 50 000 € HT**
- **Montant maximum annuel : 350 000 € HT**

D - Objet de l'acte modificatif.

■ Modifications introduites par le présent acte modificatif :

Le cumul annuel des commandes passées sur le lot 5 pour le groupement titulaire EGIS / CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE ne correspond pas au minimum de 50 000 € HT annoncé lors du lancement de la consultation et lors de la signature de l'accord cadre.

En l'absence de perspectives concrètes permettant de confirmer l'atteinte de ce minimum, les moyens humains déployés par le groupement ne peuvent être maintenus. Les prestations à réaliser ne concordent en effet, selon le mandataire, qu'avec l'activité d'un seul membre du groupement (cf. courrier en date du 05 Février 2019).

Par conséquent, les co-traitants souhaitent modifier la répartition des prestations à exécuter par chacun tel que :

Intitulé du lot	Nature de la prestation	Montant initial de la prestation en pourcentage	Montant modifié de la prestation en pourcentage
EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire du groupement)	Suivi de chantier	50 %	5%
CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE : CTI (Co-traitant du groupement)	Suivi de chantier	50 %	95%

Par ailleurs, en termes d'organisation, il convient :

- 1) Que les bons de commandes et les courriers de reconduction soient transmis par le Sy.MEG simultanément aux deux membres du groupement (EGIS & CTI)
- 2) Que CTI renvoie les bons de commandes datés et signés au Sy.MEG en informant EGIS
- 3) Que CTI établisse et dépose les factures en informant EGIS
- 4) Que les paiements soient effectués sur le compte bancaire de CTI dont les coordonnées bancaires ont été fournies avec l'acte d'engagement.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DROUILLON Christophe Directeur C.T.I.	Baie Mahault le 15/05/2019	 CARAIRES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE Agence Guadeloupe 12 Centre d'Affaires Plein Sud Moudong Sud - 97122 Baie Mahault Tél : 0590 25 09 94 - Fax : 0590 38 04 62 SIRET : 751 27 962 00016
HUARD Raphaële Directeur EGIS VT	Baie Mahault le 16/05/19	 EGIS villes & transports Immeuble Grebas - Morne Boissard 97139 Les Abymes Tél. 0590 25 09 38 - Fax 0590 25 75 02 R.C.S. Lyon 493 334 429 TVA-FR-94 493 334 429 - APE 7112 B

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Baie Mahault, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur)

Signé le mercredi 19 juin 2019

Président

ELATRE Albert





G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre.

Transmis par voie électronique le

Accusé réception le

Cachet, date et signature



SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV9

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AVIS SUR LA PASSATION D'UN ACTE MODIFICATIF

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG)
Adresse : Impasse Guy CORNELY
97122 BAIE MAHAULT
Téléphone : 0590 81 38 22 - Télécopie : 0590 80 76 67
Courriel : administration@symeg.net

B - Objet de la consultation.

Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de prestations intellectuelles alloti

REALISATION D'ETUDES D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT ET SUIVI DES TRAVAUX LIES A L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA GUADELOUPE

- *Lot 05 : SELBT - Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre : BAIE MAHAULT / LAMENTIN / SAINTE ROSE / DESHAIES / POINTE NOIRE / BOUILLANTE / VIEUX HABITANTS / BAILLIF / BASSE TERRE / SAINT CLAUDE / GOURBEYRE / VIEUX FORT / TROIS RIVIERES / CAPESTERRE BELLE EAU / GOYAVE / PETIT BOURG / TERRE DE HAUT / TERRE DE BAS*

C – Exposé de l'acte modificatif.

Le groupement titulaire EGIS / CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE est un des attributaires du lot 5 - SELBT : Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse-Terre - de l'accord cadre intitulé « Réalisation d'études d'extension, de renforcement et de suivi des travaux liés à l'enfouissement de réseau électrique sur l'ensemble des communes de la Guadeloupe référencé SY2017A0002-5 attribué le 22 Mars 2017.

Le cumul annuel des commandes passées sur ce lot 5 pour le groupement titulaire EGIS / CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE ne correspond pas au minimum de 50 000 € HT annoncé lors du lancement de la consultation et lors de la signature de l'accord cadre.

En l'absence de perspectives concrètes permettant de confirmer l'atteinte de ce minimum, les moyens humains déployés par le groupement ne peuvent être maintenus. Les prestations à réaliser ne concordent en effet, selon le mandataire, qu'avec l'activité d'un seul membre du groupement (cf. courrier en date du 05 Février 2019).

Par conséquent, les co-traitants souhaitent modifier la répartition des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement tel que :

Intitulé du lot	Nature de la prestation	Montant initial de la prestation en pourcentage	Montant modifié de la prestation en pourcentage
EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire du groupement)	Suivi de chantier	50 %	5%
CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE : CTI (Co-traitant du groupement)	Suivi de chantier	50 %	95%

Par ailleurs, en termes d'organisation, ils proposent :

- 1) Que les bons de commandes soient transmis par le Sy.MEG simultanément aux deux membres du groupement (EGIS & CTI)
- 2) Que CTI renvoie les bons de commandes datés et signés au Sy.MEG en informant EGIS
- 3) Que CTI établisse et dépose les factures en informant EGIS
- 4) Que les paiements soient effectués sur le compte bancaire de CTI dont les coordonnées bancaires ont été fournies avec l'acte d'engagement.

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 24 Mai 2019, la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
BAPHISTE FRANCK	MEMBRE	SUPPLÉANT
CHEVALDINI Genevieve	cheffe	Titulaire
DULAC Daniel	Membre	Titulaire
BERNARD Jojo	Titulaire	
BELCON Anatole	Membre	
Yves Vélizé-Delpe	Président	

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ **Le quorum est atteint :** *(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

La commission d'appel d'offres
(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'appel d'offres :**

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Lydia LIVIO-SEYTOR – Direction des affaires juridiques

F - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
BAPTISTE FRANCOIS	
CHERALDINI Gauleh	
DULAC Daniel	
PERBINA Feop	
BELLON Anatole	
YVON. Feop - Debi	

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.



SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)
Direction des Affaires Juridiques

ACCORD CADRE

EXE11

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA MODIFICATION N°3¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG)

Impasse Guy CORNELY

ZAC de Houelbourg

97122 BAIE MAHAULT

Tél : 05 90 81 38 22 – Fax : 05 90 80 76 67

Courriel : administration@symeg.net

B - Identification du titulaire de l'accord cadre.

Le titulaire est un groupement d'entreprises : conjoint OU solidaire

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
<p>EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire du groupement)</p> <p><u>Siège social</u> Immeuble « Le Carat » - 170 avenue Thiers 69455 LYON Cedex 06 Tél. 04 37 72 40 50 – Fax 04 37 72 27 10 SIRET : 493 334 429 00591</p> <p><u>Agence Antilles – Guyane</u> 6 rue des Arts et Métiers - 97200 Fort de France Tél : 05 96 64 74 39 – Fax : 05 96 64 99 61 Courriel : maxime.huard@egis.fr / toulouse.egisfrance@egis.fr</p> <p><u>Guadeloupe</u> Immeuble Grebas – Morne Boissard 97139 LES ABYMES Tél. : 05 90 25 09 38 – Fax 05 90 25 75 02 Courriel : jean-marc.bossard@egis.fr</p>	50%

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (suite)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
<p>CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE (Co-traitant du groupement) Acajou - Lotissement Olivier 97232 Le Lamentin Mail : contacts-972@cti-caraibes.fr Tél : 05 96 39 84 39 – Fax : 05 96 39 78 47 SIRET : 795 127 984 00016</p> <p>Agence Guadeloupe Immeuble Plein Sud – Moudong Sud 97 122 BAIE MAHAULT Téléphone : 05 90 26 99 94 – Fax : 05 90 38 04 62</p> <p>RACTEBEL ENGINEERING (co-traitant du groupement) LE DELAGE 5 rue du 19 Mars 1962 92622 GENEVILLIERS Cedex Tél : 0141 85 03 69 – Fax : 01 41 85 03 74 SIRET : 309 103 877 00051</p>	50%

C - Objet de l'accord-cadre.

Objet de la consultation : **Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de prestations intellectuelles alloti**

REALISATION D'ETUDES D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT ET SUIVI DES TRAVAUX LIES A L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA GUADELOUPE

■ Numéro et intitulé de chaque lot de la consultation :

- *Lot 01 : EABT - Etudes d'extension et de renforcement de réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre : BAIE MAHAULT / LAMENTIN / SAINTE ROSE / DESHAIES / POINTE NOIRE / BOUILLANTE / VIEUX HABITANTS / BAILLIF / BASSE TERRE / SAINT CLAUDE / GOURBEYRE / VIEUX FORT / TROIS RIVIERES / CAPESTERRE BELLE EAU / GOYAVE / PETIT BOURG / TERRE DE HAUT / TERRE DE BAS (non reconduit)*
- *Lot 02 : EAGT - Etudes d'extension et de renforcement de réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Grande Terre : ANSE BERTRAND / PORT LOUIS / PETIT CANAL / MORNE A L'EAU / MOULE / ABYMES / POINTE-A-PITRE / GOSIER / SAINTE ANNE / SAINT FRANCOIS / LA DESIRADE / GRAND BOURG MARIE GALANTE / SAINT LOUIS MARIE GALANTE / CAPESTERRE MARIE GALANTE (non reconduit)*

- *Lot 03 : EELBT - Etudes liées aux lotissements et à l'enfouissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre : BAIE MAHAULT / LAMENTIN / SAINTE ROSE / DESHAIES / POINTE NOIRE / BOUILLANTE / VIEUX HABITANTS / BAILLIF / BASSE TERRE / SAINT CLAUDE / GOURBEYRE / VIEUX FORT / TROIS RIVIERES / CAPESTERRE BELLE EAU / GOYAVE / PETIT BOURG / TERRE DE HAUT / TERRE DE BAS (non reconduit)*
- *Lot 04 : EELGT - Etudes liées aux lotissements et à l'enfouissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Grande Terre : ANSE BERTRAND / PORT LOUIS / PETIT CANAL / MORNE A L'EAU / MOULE / ABYMES / POINTE-A-PITRE / GOSIER / SAINTE ANNE / SAINT FRANCOIS / LA DESIRADE / GRAND BOURG MARIE GALANTE / SAINT LOUIS MARIE GALANTE / CAPESTERRE MARIE GALANTE (non reconduit)*
- ***Lot 05 : SELBT - Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre : BAIE MAHAULT / LAMENTIN / SAINTE ROSE / DESHAIES / POINTE NOIRE / BOUILLANTE / VIEUX HABITANTS / BAILLIF / BASSE TERRE / SAINT CLAUDE / GOURBEYRE / VIEUX FORT / TROIS RIVIERES / CAPESTERRE BELLE EAU / GOYAVE / PETIT BOURG / TERRE DE HAUT / TERRE DE BAS***
- ***Lot 06 : SELGT - Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Grande Terre : ANSE BERTRAND / PORT LOUIS / PETIT CANAL / MORNE A L'EAU / MOULE / ABYMES / POINTE-A-PITRE / GOSIER / SAINTE ANNE / SAINT FRANCOIS / LA DESIRADE / GRAND BOURG MARIE GALANTE / SAINT LOUIS MARIE GALANTE / CAPESTERRE MARIE GALANTE.***

D - Economie générale de l'accord-cadre.

- Référence du marché public ou de l'accord-cadre : SY2017AO002
- Procédure de passation choisie : appel d'offres
- Date d'attribution de l'accord-cadre : 22 Mars 2017
- Instance d'attribution de l'accord-cadre : Commission d'Appel d'Offres
- Date de notification de l'accord-cadre : 29 Mars 2017
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : Un [1] an reconductible 3 fois
- Code CPV principal : 79311000
- Nombre et objet des tranches conditionnelles prévues : Sans objet

■ Montant initial de l'accord-cadre :

Intitulé du lot	Minimum annuel HT du lot	Maximum annuel HT du lot	Pourcentage attribué au groupement	Montant minimum annuel HT attribué au groupement	Montant maximum annuel HT attribué au groupement
➤ LOT n° 01 : <i>EABT - Etudes d'extension et de renforcement de réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre</i>	150 000 €	800 0000 €			
➤ LOT n° 02 : <i>EAGT - Etudes d'extension et de renforcement de réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Grande Terre</i>	150 000 €	800 0000 €			
➤ LOT n° 03 : <i>EELBT - Etudes liées aux lotissements et à l'enfouissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre</i>	150 000 €	800 0000 €			
➤ LOT n° 04 : <i>EELGT - Etudes liées aux lotissements et à l'enfouissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Grande Terre</i>	150 000 €	800 0000 €			
➤ LOT n° 05 : SELBT - Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Basse Terre	100 000 €	700 0000 €	50%	50 000 €	350 000 €
➤ LOT n° 06 : SELGT - Suivi des travaux liés aux opérations d'enfouissement et de lotissement de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur les communes de la Grande Terre	100 000 €	700 0000 €	50%	50 000 €	350 000 €

- Taux de la TVA : 8,5 %

E - Récapitulatif des modifications apportées à l'accord-cadre.

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
			HT	TTC	
Modification répartition des paiements de l'attributaire « Groupement SAFEGE / TRACTEBEL »	1	11/07/2017	SO	SO	SO
Modification des coordonnées bancaires de l'attributaire « ENERGIE CARAÏBE CONSULTING –E2C »	2	23/05/2018	SO	SO	SO
TOTAL					
Nouveau montant de l'accord-cadre					

SO = Sans objet

F - Objet de la modification.

■ Modifications introduites par la modification :

Les volumes effectifs des commandes passées sur les lots 5 et 6 pour le groupement titulaire EGIS / CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE ne correspondent pas aux minima annoncés lors du lancement de la consultation et lors de la signature de l'accord cadre.

En l'absence de perspectives concrètes permettant de confirmer l'atteinte des minima annoncés, les moyens humains déployés par le groupement ne peuvent être maintenus. Les prestations à réaliser ne correspondent en effet, selon le mandataire, qu'à l'activité d'un seul membre du groupement [cf. courrier en date du 05 Février 2019].

Par conséquent, le mandataire souhaite modifier la répartition des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement tel que :

Intitulé du lot	Nature de la prestation	Montant initial de la prestation en pourcentage	Montant modifié de la prestation en pourcentage
EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire du groupement)	Suivi de chantier	50 %	5%

Intitulé du lot	Nature de la prestation	Montant initial de la prestation en pourcentage	Montant modifié de la prestation en pourcentage
CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE : CTI (Co-traitant du groupement)	Suivi de chantier	50 %	95%

Par ailleurs, en termes d'organisation, il convient :

- 1) Que les bons de commandes soient transmis par le Sy.MEG simultanément aux deux membres du groupement (EGIS & CTI)
- 2) Que CTI renvoie les bons de commandes datés et signés au Sy.MEG en informant EGIS
- 3) Que CTI établit et dépose les factures en informant EGIS
- 4) Que les paiements soient effectués sur le compte bancaire de CTI dont les coordonnées bancaires ont été fournies avec l'acte d'engagement.

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

G - Procédure de conclusion de la modification.

■ Date de signature des modifications pour les lots 5 et 6 par le titulaire de l'accord-cadre : 15 Mai 2019

■ Date de signature des modifications par le pouvoir adjudicateur :

■ Notification au titulaire prévue par voie électronique : NON OU OUI

H - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Baie Mahault

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Signé le mercredi 19 juin 2019
Président
ELATRE Albert

